

# DEMANDE DE **BOURSE** ET DE **LOGEMENT** POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017/2018



## **DÈS LE 15 JANVIER 2017**

### **Saisie du Dossier social étudiant**

Connectez-vous sur [etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr). Identifiez-vous et accédez à la demande de bourse et/ou logement. Saisissez en ligne les données fiscales de votre famille figurant sur l'avis fiscal 2016 (revenus 2015).



## **SOUS 48 HEURES**

### **Réception de votre Dossier social étudiant**

À la fin de votre saisie, un e-mail de confirmation vous est envoyé. Le Dossier social étudiant vous est transmis ensuite par e-mail.



## **SOUS 8 JOURS**

### **Renvoi du Dossier social étudiant**

Vérifiez, modifiez, et complétez votre Dossier social étudiant. Imprimez-le et retournez-le dûment signé avec la totalité des pièces justificatives demandées.



## **Étude et décision d'attribution**

Les réponses pour les demandes de bourse et/ou de logement vous sont envoyées par e-mail et sont aussi consultables sur [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr)

les Crous

Une **bourse**,  
un **logement** ?



Avec la demande en ligne,  
vous avez toutes les cartes en main

du 15 janvier au 31 mai 2017  
sur [etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr)